



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 1

No. FDS : 696978
V002.2

LOCTITE 406/770

Révision: 16.05.2025

Date d'impression: 20.07.2025

Remplace la version du: 26.07.2023

Kit/Produit Multi-composants

1. No. FDS671387 - LOCTITE 406
2. No. FDS677038 - LOCTITE SF 770



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 12

LOCTITE 406

No. FDS : 671387

V002.2

Révision: 16.05.2025

Date d'impression: 20.07.2025

Remplace la version du: 24.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE 406

UFI: GTJ2-6WM9-N203-G0KS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1

1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique

Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: irritation des voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Cyanoacrylate d'éthyle

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger:
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Intervention P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseil de prudence: Élimination P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration ≥ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 230-391-5 01-2119527766-29	50- 100 %	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315	STOT SE 3; H335; C >= 10 %	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche.

Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure.

Les brûlures devront être traitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau.

Ne pas tenter de libérer la peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuiller, de préférence après avoir fait tremper dans de l'eau tiède savonneuse.

Contact avec les yeux:

Si l'oeil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède.

Maintenir l'oeil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1 à 3 jours.

Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'oeil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif.

Ne pas ouvrir l'oeil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

Ingestion:

Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avaler. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

Vaporisation d'eau

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer lapolymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durcicomme déchet inoffensif.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Une ventilation (minimum) est recommandée lorsqu'on utilise des volumes importants ou lorsque l'odeur devient apparente (le seuil olfactif est d'environ 1-2ppm)

L'utilisation d'applicateurs est recommandée afin de minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Se reporter à la Fiche Technique.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
2-cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0 [2-CYANOACRYLATE DE ÉTHYLE]	0,2	1,04	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		9,25 mg/m ³	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		9,25 mg/m ³	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		9,25 mg/m ³	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		9,25 mg/m ³	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Le port de gants en polyéthylène ou en polypropylène est recommandé en cas d'utilisation de volumes importants.

Ne pas utiliser de gants en PVC, en caoutchouc ou en nylon.

Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant auxproduits chimiques peut être réduites par de nombreux facteurs agissantsur cette durée tels que: la température.Des évaluations adéquatesdoivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse,de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat du produit livré	liquide
Couleur	Limpide, Incolore
Odeur	irritant
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de solidification	< -25 °C (< -13 °F)
Point initial d'ébullition	> 149 °C (> 300.2 °F)
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.
Point d'éclair	80 - 93 °C (176 - 199.4 °F)
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.

Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Non applicable, Le produit réagit avec l'eau
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	15 - 20 mm ² /s
Viscosité (dynamique) (Cone - Plaque; 25 °C (77 °F); Gradient de cisaillement: 3.000 s ⁻¹)	12,0 - 22,0 mpa.s LCT STM 740; viscosité des cônes et des plaques
Viscosité (dynamique) (Brookfield; Appareil: LVF; 25 °C (77 °F); fréq. rot.: 30 min ⁻¹ ; Broche N°: 1)	15,0 - 25,0 mpa.s LCT STM 10; Viscosity Brookfield
Viscosité (dynamique) (Brookfield; Appareil: LVT; fréq. rot.: 60 min ⁻¹ ; Broche N°: 1)	15 - 25 cp LCT STM 10; Viscosity Brookfield
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Polymérise au contact de l'eau.
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	Mélange < 700 mbar
Densité (20 °C (68 °F))	1,1 g/cm ³ pas de méthode / méthode inconnue
Densité relative de vapeur: (20 °C)	> 1
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Les cyanoacrylates sont considérés comme des produits de toxicité relativement faible. Leur DL50 orale aiguë est supérieure à 5000mg/kg(rat). Il est presque impossible de les avaler car ils polymérisent rapidement dans la bouche.

Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur pourra entraîner des effets chroniques chez les individus prédisposés

Dans une atmosphère sèche, ayant un taux d'humidité relative inférieur à 50%, les vapeurs pourront irriter les yeux et le système respiratoire.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Colle la peau en quelques secondes. Considéré comme faiblement toxique; DL50 dermique aiguë (lapin) supérieure à 2000mg/kg.

En raison de la polymérisation au niveau de la surface de la peau, une réaction allergique n'est pas considérée comme possible.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	légèrement irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le liquide collera les paupières. Dans une atmosphère sèche (HR<50%) les vapeurs peuvent entraîner une irritation et un effet lacrymogène.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Il n'y a pas de données disponibles.

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Les Demandes Biologique et Chimique en Oxygène (DBO et DCO) sont insignifiantes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité**Toxicité (Poisson):**

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité (invertébrés aquatiques):

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité (Algues):

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour les microorganismes:

Il n'y a pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	Non facilement biodégradable.	aérobie	57 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	0,776	22 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10:1). Mettre dans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides, non-toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditions contrôlées.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	3334

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	9

14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Les paquets primaires contenant moins de 500 millilitres sont non régulés par ce mode de transport et peuvent être expédiés illimités.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (2010/75/EC)	< 3 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2:	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour l'éthyl 2-cyanoacrylate peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection>



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 677038
V002.2

LOCTITE SF 770

Révision: 16.05.2025

Date d'impression: 20.07.2025

Remplace la version du: 15.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SF 770

UFI: 6681-TW4H-S200-KHY8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Primaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1

1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

ACÉTATE D'ISOPROPYLE

Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence:
Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Conseil de prudence:
Intervention

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseil de prudence:
Stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration \geq la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration \geq à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4 203-561-1 01-2119537214-46	50- < 100 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2 229-713-7 01-2119977097-24	0,1- < 1 %	Acute Tox. 3, Oral.e.aux.es, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290	oral:ATE = 215 mg/kg	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
 Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Se reporter à la Fiche Technique.

Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Primaire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'isopropyle 108-21-4 [ACÉTATE D'ISOPROPYLE]	100	424	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
acétate d'isopropyle 108-21-4 [Acétate d'isopropyle]	200	849	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Eau douce		0,22 mg/l				
acétate d'isopropyle 108-21-4	Eau salée		0,02 mg/l				
acétate d'isopropyle 108-21-4	Sédiments (eau douce)				1,25 mg/kg		
acétate d'isopropyle 108-21-4	Sédiments (eau salée)				0,125 mg/kg		
acétate d'isopropyle 108-21-4	Terre				0,35 mg/kg		
acétate d'isopropyle 108-21-4	Usine de traitement des eaux usées.		190 mg/l				
acétate d'isopropyle 108-21-4	Eau (libérée par intermittence)		1,1 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Eau douce		0,24 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Eau salée		0,024 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Eau (libérée par intermittence)		0,5 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Usine de traitement des eaux usées.		13 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Sédiments (eau douce)				1,46 mg/kg		
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Sédiments (eau salée)				0,146 mg/kg		
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Terre				0,152 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
acétate d'isopropyle 108-21-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		558 mg/m3	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		227 mg/m3	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		275 mg/m3	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		27 mg/kg	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		335 mg/m3	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		136 mg/m3	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		168 mg/m3	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		16 mg/kg	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		16 mg/kg	
acétate d'isopropyle 108-21-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
acétate d'isopropyle 108-21-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
acétate d'isopropyle 108-21-4	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
acétate d'isopropyle 108-21-4	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		10,6 mg/m3	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		3 mg/kg	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,6 mg/m3	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/kg	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/kg	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë -			

			effets systémiques			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un rised'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	liquide
Couleur	Transparent, Trouble
Odeur	d'Aromatique
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Point initial d'ébullition	82 °C (179.6 °F)
Inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Limites d'explosivité	Actuellement en cours de détermination
Point d'éclair	4 °C (39.2 °F); Tagliabue en vase fermée
Température d'auto-inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Viscosité (cinématique)	Actuellement en cours de détermination
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Immiscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	Mélange < 700 mbar
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	56 mbar
Densité	0,87 g/cm ³ pas de méthode / méthode inconnue
()	
Densité relative de vapeur:	Actuellement en cours de détermination
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	LD50	6.750 mg/kg	rat	autre guide
1,8- diazabicyclo[5.4.0]undéc- 7-ene 6674-22-2	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	215 mg/kg		Jugement d'experts

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	LD50	> 17.400 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	LC50	50,6 mg/l	vapeur	8 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Il n'y a pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Il n'y a pas de données disponibles.

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	LC50	400 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	LC50	> 100 - 220 mg/l	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	EC50	> 1.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	EC50	50 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	NOEC	> 12 mg/l	21 day	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	EC50	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	NOEC	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	CE50	330 mg/l	17 h		non spécifié

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	facilement biodégradable	aérobie	72 %	20 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	not inherently biodegradable	aérobie	< 20 %	28 day	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	< 20 %	28 day	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	< 0,4	42 day		Cyprinus carpio	OECD Guideline 305 C (Bioaccumulation: Test for the Degree of Bioconcentration in Fish)

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	1,28		non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
ACÉTATE D'ISOPROPYLE 108-21-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses
Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR	1220
RID	1220
ADN	1220
IMDG	1220
IATA	1220

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ACÉTATE D'ISOPROPYLE
RID	ACÉTATE D'ISOPROPYLE
ADN	ACÉTATE D'ISOPROPYLE
IMDG	ISOPROPYL ACETATE
IATA	Isopropyl acetate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (D/E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (2010/75/EC)	99,9 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2:	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés